

Questions orales

lance du prix des produits alimentaires qui effectue des enquêtes de son côté.

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, si le député lit attentivement la transcription de l'intervention que j'ai faite à la Chambre lundi soir, il verra que j'ai dit que cette enquête est entreprise en vertu de l'article 27 de la loi et que le rapport en sera adressé à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce.

M. McGrath: J'ai demandé au ministre si, étant donné leur importance pour tout le Canada, les résultats de l'enquête seraient rendus publics et si, aux fins de son enquête, la Direction des enquêtes sur les coalitions collabore avec la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, qui mène une enquête semblable.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, j'ai peut-être tort, mais je ne crois pas que le travail de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, dont le député a parlé, soit semblable à celui de la Direction des enquêtes sur les coalitions. Je crois que la Commission examine les usages des magasins de vente au détail de produits alimentaires, alors que l'enquête de la Direction des enquêtes sur les coalitions a une portée beaucoup plus vaste et concerne toute l'industrie des produits alimentaires. Pour ce qui est de l'autre partie de la question, je devrai vérifier quelles sont les dispositions exactes de la loi à l'égard du travail de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. J'ai peut-être tort, mais je pense qu'une fois le rapport présenté à la Commission, il peut y avoir des séances publiques au sujet de ce rapport. Je vérifierai si on m'a bien renseigné.

M. l'Orateur: Le député de Provencher.

M. Epp: En l'absence du ministre des Transports, j'aimerais...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La présidence va céder la parole au député mais j'ai signalé à la Chambre il y a un instant que nous avons déjà dépassé la période réservée aux questions. Je croyais que le député voulait invoquer le Règlement. Je ne voudrais pas le décevoir, mais, peut-être pourrait-il poser sa question rapidement. La présidence donne la parole au député et passera ensuite à l'appel de l'ordre du jour.

* * *

LES TRANSPORTS

LA PÉNURIE DE WAGONS À GRAIN—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Jake Epp (Provencher): J'aimerais adresser ma question au secrétaire parlementaire du ministre des Transports. Vu la situation actuelle à l'égard des récoltes dans l'Ouest et l'obligation dans laquelle bien des cultivateurs se trouvent d'entreposer leurs céréales à l'extérieur du fait de leur accumulation et de la pénurie de wagons, le ministre a-t-il entrepris des discussions avec le CN ou le CP en vue de s'assurer qu'on liquidera bientôt cette accumulation? Nous dirait-il aussi combien de wagons sortent de Thunder Bay?

[M. McGrath.]

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, cette question est l'un des principaux soucis du ministre, mais je la lui signalerai de nouveau lundi.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour. Le député de Skeena pour un rappel au Règlement.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, je fais appel au Règlement parce qu'il se peut que nous ajournions aujourd'hui jusqu'à la mi-octobre et ce serait donc le dernier jour de séance avant le voyage du premier ministre en République populaire de Chine.

Il y a une question très urgente et importante que je crois devoir poser au premier ministre avant son départ et que je n'ai pu poser à cause de toute une série de questions supplémentaires comme Votre Honneur l'a mentionné...

M. l'Orateur: A l'ordre. Si la Chambre y consent, le député pourrait peut-être poser sa question, mais il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. J'ai souvent signalé à la Chambre que lorsque nous passons à l'ordre du jour, il était irrégulier de tenter de poser des questions supplémentaires ou autres en invoquant le Règlement.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, s'il y a unanimité, je suis sûr qu'il y a beaucoup...

M. l'Orateur: Apparemment, il n'y a pas unanimité. Passons à l'ordre du jour.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION RELATIVE À L'AJOURNEMENT

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice et procureur général) propose:

Que, lorsque la Chambre s'ajourne aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'au 15 octobre 1973. Toutefois, si M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement, devient convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il pourra faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre alors se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date:

Que, si M. l'Orateur, n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint ou le vice-président des comités agira en son nom aux fins de convoquer la Chambre de nouveau.

● (1210)

[Traduction]

—Monsieur l'Orateur, la présente motion vise à permettre à la Chambre de reprendre l'ajournement commencé le 27 juillet et dont la durée a été abrégée par le rappel des Chambres en vue de l'examen de mesures importantes. La Chambre s'est attaquée à la question de la grève ferroviaire qui suscitait de graves difficultés au pays, et a proclamé la loi requise pour mettre fin à la grève et faire en sorte de régler de façon méthodique les problèmes entre les cheminots et leurs employeurs, et sans susciter de nouvelles perturbations ou de nouveaux ennuis au pays.